



Remboursement de dettes

Par ciboulette

Bonjour,

En 2015, j'ai eu la mauvaise idée de prêter 5000? à mon mari qui était gérant d'une SARL. Le chèque a été établi au nom de cette SARL.

Nous étions mariés sous le régime de la séparation des biens.

Il m'a remboursé 1000?, puis sans m'en avertir il a liquidé sa société et elle a été radiée en 2016.

Nous sommes divorcés depuis fin 2018, et bien sur, il refuse de me rembourser.

Que puis-je faire pour me faire rembourser ?

Merci de votre attention.

Cordialement.

Danièle ETIENNE